

**Proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2019 en vue de:**

- Délibération I: l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 30 025 «Petite-Boissière» situé dans un périmètre délimité par le chemin de la Petite-Boissière au nord, la route de Malagnou au sud, le chemin de la Boisserette à l'est et la promenade Charles-Martin à l'ouest, feuille cadastrale 31, section Genève Eaux-Vives.**

*RECOMMANDATION*

(acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 17 avril 2019, dans le rapport PR-1337 A)

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'organiser un rendez-vous incluant toutes les parties, notamment l'association des habitants de la campagne Charles-Martin, et de s'engager à prendre en compte certains points qu'ils soulèvent avec raison, comme le maintien de deux bâtiments patrimoniaux supplémentaires.